

N° 26 – NOVEMBRE 2016

## INFORMATIONS STATISTIQUES

### LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES À GENÈVE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2016

En mars 2016, 24 554 personnes travaillent au sein des 33 organisations internationales (OI) sises dans le canton de Genève. En prenant en compte les 4 085 personnes employées dans les missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou d'autres OI ainsi que les consulats, le secteur public international compte 28 639 personnes.

Entre l'enquête 2015 et celle de 2016, le nombre d'OI sises dans le canton passe de 29 à 33. Les quatre OI supplémentaires sont le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience, le Centre international de déminage humanitaire, le Centre pour le dialogue humanitaire et le Forum économique mondial.

#### Personnes occupées dans les organisations internationales (OI), les missions permanentes et les consulats établis à Genève, en 2016

OI au bénéfice d'un accord de siège	22 899
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	820
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	835
<b>Total OI</b>	<b>24 554</b>
Missions permanentes et consulats	4 085
<b>Total</b>	<b>28 639</b>

#### Dépenses en millier de francs des organisations internationales (OI) établies à Genève, en 2015

OI au bénéfice d'un accord de siège	5 458 381
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	184 448
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	293 636
<b>Total</b>	<b>5 936 464</b>

#### Activité conférencière des organisations internationales établies à Genève, en 2015

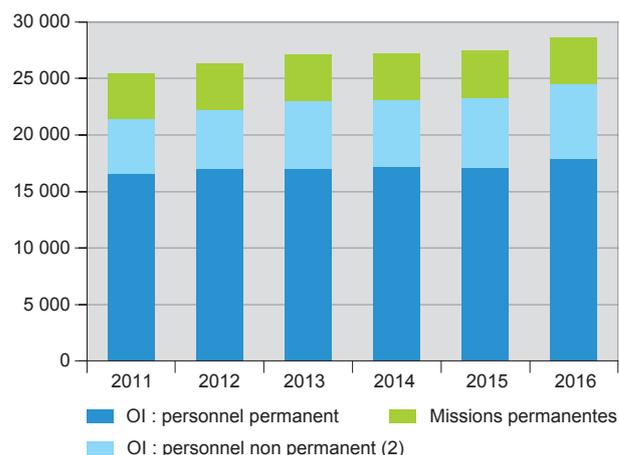
Réunions internationales	2 524
Séances tenues	20 165
Délégués et experts	203 391

Source : Office cantonal de la statistique

Cela entraîne une hausse de l'effectif du personnel des OI de 5,2 %. En ne considérant que les 29 OI présentes en 2015 et 2016, la progression est tout de même de 2,6 %.

Si la moitié des fonctionnaires permanents résident dans le canton de Genève, 40 % habitent en France. Les autres ont leur domicile dans d'autres cantons suisses, essentiellement le canton de Vaud.

Personnes occupées dans les organisations internationales (OI) et les missions permanentes établies à Genève, depuis 2011(1)  
Effectif Canton de Genève



(1) Jusqu'en 2015, 29 OI; en 2016, 33 OI.

(2) Dans les OI avec accord de siège, personnes titulaires d'une carte de légitimation turquoise ou neutre. Dans les OI avec accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités, personnel temporaire et apprentis.

Source : Office cantonal de la statistique

## Statut des organisations internationales

En vertu de la loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les organisations internationales (OI) sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un accord de siège, d'un accord de nature fiscale ou d'un accord sur les privilèges et immunités.

Un *accord de siège* détermine le statut juridique en Suisse d'une OI. Le Conseil fédéral reconnaît à l'organisation une personnalité juridique internationale et une capacité juridique en Suisse. Un accord de siège définit également les privilèges et les immunités accordés à l'organisation et aux personnes appelées à titre officiel auprès de celle-ci (fonctionnaires, délégués, experts).

Un *accord de nature fiscale* est conclu entre le Conseil fédéral et une OI à caractère gouvernemental prédominant. Ce type d'accord règle le statut fiscal d'une organisation et des membres de son personnel en Suisse.

Un *accord sur les privilèges et immunités* est conclu entre le Conseil fédéral et une organisation qui collabore étroitement avec une ou plusieurs OI ou avec des Etats. L'octroi de privilèges, d'immunités et de facilités (notamment fiscales) est de nature à contribuer à la réalisation du mandat de l'OI.

Les résultats de l'enquête 2016 concernent les 33 OI présentes sur le territoire du canton de Genève, 4 de plus qu'en 2015. Elles se répartissent ainsi : 22 OI au bénéfice d'un accord de siège (une de plus qu'en 2015), 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale et 7 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités (3 de plus qu'en 2015).

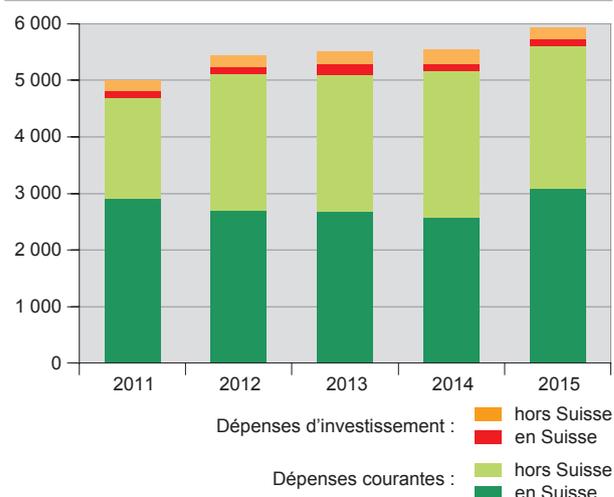
## Les dépenses des organisations internationales

Durant l'année 2015, les dépenses engagées par les OI se montent à 5,936 milliards de francs. Elles progressent de 7,2 % par rapport à 2014. Les dépenses courantes – composées principalement des coûts salariaux – en représentent 95 %.

En ne considérant que les 29 OI déjà présentes dans l'enquête 2015, les dépenses augmentent de 3,4 %.

Plus de la moitié du total des dépenses (3,206 milliards de francs) est effectuée en Suisse. Les dépenses réalisées en Suisse englobent les salaires nets versés à des employés résidant en Suisse, les contributions sociales versées à des organismes assureurs (sociétés d'assurance, caisses de pension, etc.) situés en Suisse, ainsi que les achats de biens effectués en Suisse et les services réalisés par des entreprises situées dans le pays.

Dépenses des organisations internationales (OI) établies à Genève, selon la nature et le lieu des dépenses, depuis 2011 (1)  
En million de francs Canton de Genève



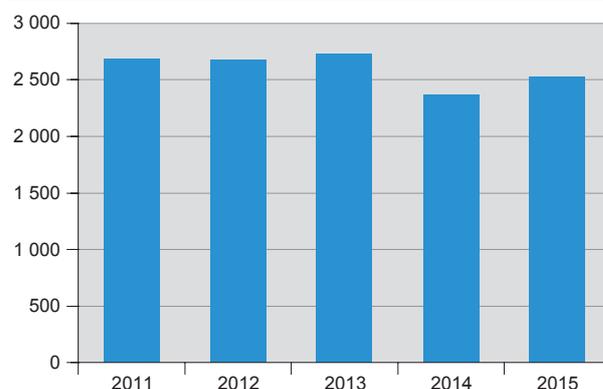
(1) Jusqu'en 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI.

Source : Office cantonal de la statistique

## L'activité confériencière des organisations internationales

En 2015, l'activité confériencière des OI est plus soutenue qu'en 2014, année peu dynamique : le nombre de réunions organisées durant l'année (2 524) s'accroît de 6,4 % (+ 5,5 % pour les 29 OI présentes en 2015 et 2016) ; le nombre de délégués et d'experts qui y ont participé (203 391) augmente de 3,4 %.

Réunions internationales tenues par les organisations internationales (OI) établies à Genève, depuis 2011 (1)  
Nombre Canton de Genève



(1) Jusqu'en 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI.

Source : Office cantonal de la statistique

## Les organisations internationales non gouvernementales (OING)

Selon une liste transmise par le Centre d'accueil – Genève internationale (CAGI), 356 OING sont présentes à Genève en 2016. Parmi elles, 178 comptent au moins un emploi ; elles regroupent 2 586 emplois. Les OING au bénéfice du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations-Unies (ECOSOC) en constituent la plus grande part (136 OING et 2 014 emplois). Pour les 178 OING restantes, soit elles ne comptent pas d'emploi dans le canton de Genève, soit elles n'ont pas pu être identifiées dans la base de données.

La base de données utilisée pour produire ces résultats est le registre des entreprises et des établissements. Ce registre est géré par l'Office fédéral de la statistique et a pu être exploité par l'OCSTAT afin d'estimer le nombre de personnes employées dans les OING actives à Genève. Les données relatives aux emplois reflètent, pour trois quarts des OING, l'état à fin 2013. Pour le reste, le registre étant tenu à jour en continu, il s'agit d'informations plus récentes. Sont comptabilisés les emplois pour lesquels le revenu est soumis à une cotisation AVS.

### Liste des organisations internationales (OI)

L'enquête auprès des organisations internationales (OI) est effectuée à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle porte sur l'ensemble des OI au bénéfice d'un accord de siège, de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités. En 2016, quatre OI supplémentaires participent à l'enquête pour la première fois, suite à l'entrée en vigueur de l'accord qu'elles ont signé avec le Conseil fédéral.

Les 22 OI au bénéfice d'un *accord de siège* sont :

- l'Office des Nations Unies (ONU);
- l'Organisation internationale du travail (OIT);
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
- l'Union internationale des télécommunications (UIT);
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM);
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);
- le Bureau international d'éducation (BIE-UNESCO);
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN);
- l'Association européenne de libre-échange (AELE);
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM);
- l'Union interparlementaire (UIP);
- l'Organisation internationale de protection civile (OIPC);
- l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV);
- le Centre Sud (CS);
- la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE;
- le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL);

- Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM)
- l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance);
- le Comité international de la Croix-Rouge (CICR);
- la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR);
- Le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF).

Les 4 OI au bénéfice d'un *accord de nature fiscale* sont :

- l'Association du transport aérien international (IATA);
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO);
- la Commission électrotechnique internationale (CEI);
- la Société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA).

Les 7 OI au bénéfice d'un *accord sur les privilèges et immunités* sont :

- Drugs for neglected diseases initiative (DNDi);
- Foundation for innovative new diagnostics (FIND);
- Global alliance for improved nutrition (GAIN);
- Medicines for malaria venture (MMV);
- le Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG) ;
- le Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre) ;
- le Forum économique mondial (WEF).

Le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes ayant signé un accord de siège avec le Conseil fédéral en juin 2016, il sera intégré à l'enquête en 2017.

## ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête a pour but de mesurer régulièrement l'impact économique des organisations internationales à Genève et en Suisse et de suivre l'évolution de leurs activités. Trois domaines font l'objet d'observations : les emplois, les dépenses effectuées et les réunions internationales organisées. L'enquête porte sur les activités du siège ou de l'office établi à Genève ; les données se rapportant à des bureaux, agences ou autres représentations sis à l'étranger en sont exclues. Les données relatives aux effectifs en personnel des organisations internationales sont établies pour l'année de l'enquête, alors que les données sur les dépenses et l'activité conférencière concernent l'année précédente.

Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord de siège sont titulaires de cartes de légitimation rouge, brune, violette ou verte pour les fonctionnaires permanents, et titulaires de cartes de légitimation turquoise ou neutre pour les non permanents. Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord fiscal ou sur les privilèges et immunités ne sont pas titulaires de carte de légitimation. Dans le cadre de cette enquête, le personnel permanent, le personnel temporaire (contrats à court terme) et les apprentis sont pris en compte.

Les informations relatives à l'origine des personnes et à leur domicile ne sont connues que pour les fonctionnaires permanents.

## COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les **organisations internationales** sont un sous-domaine du domaine 6 *Industrie, commerce et services*.

[http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=06\\_06](http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=06_06)